

Dominique Lencou

né le 31 décembre 1948 à Caudéran (Gironde)

marié 3 enfants 5 petits enfants

40, rue de l'Arsenal 33000 - Bordeaux

Tél. Port. 33 (0) 671 579 881

dominique@lencou.com

Expert-comptable et commissaire aux comptes

Expert honoraire près la Cour d'appel de Bordeaux agréé par la Cour de cassation

- Plus de 450 expertises ordonnées par les juridictions civiles et pénales réalisées depuis le 22 septembre 1982, essentiellement dans l'évaluation des préjudices économiques, estimation des titres de sociétés et la recherche de flux financiers anormaux.

Expert près la Cour administrative d'appel de Bordeaux

- Expertises ordonnées par les juridictions administratives dans des litiges concernant l'application de contrats publics et l'estimation des préjudices financiers subis par des collectivités publiques ou des usagers.

Arbitre et médiateur

Docteur en droit.

Fonctions exercées :

- **Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) :**

- Président d'honneur depuis le 22 mars 2012.
- **Président du 18 mars 2010 au 22 mars 2012**, avec notamment :
 - Mise en place de la dématérialisation de l'expertise,
 - Participation au groupe de réflexion sur l'expertise à la chancellerie,
 - Propositions sur l'harmonisation de la réglementation française sur l'expertise avec le droit européen.
 - Interventions au Conseil d'État, à la Cour de cassation et à la Cour des comptes.
- diverses fonctions dont président de la commission juridique pendant cinq ans, avec notamment la mise en place d'un contrat d'assurance responsabilité civile de l'expert.
 - Lors du congrès de Bordeaux en 2008 : Commissaire général et Rapporteur sur le thème de l'autorité de l'expert
 - Rapporteur au colloque du 9 juin 2006 sur le thème de l'évaluation des experts
 - Rapporteur au congrès de Marseille en 2004 sur le thème « expert du juge, expert de parties »
 - Interventions dans des colloques ou assemblées générale d'experts près les cours d'appel d'Agen, Aix en Provence, Amiens, Angers, Basse-Terre, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chambéry, Colmar, Douai, Fort de France, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nîmes, Pau, Poitiers, Reims, Rennes, Riom, Rouen, Saint Denis de la Réunion, Toulouse et Versailles, sur divers sujets concernant l'expertise tels que les relations des experts judiciaires et des commissaires aux comptes, le statut de l'expert, les relations avocats-experts, la responsabilité civile de l'expert et sa prescription, l'impartialité et la déontologie de l'expert;
 - Audition par la commission des lois de l'Assemblée Nationale le 25 février 2008 sur la réforme de la prescription.
 - Intervention le 4 avril 2014, sur le comportement de l'expert confronté à des situations de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

- **CAABLE (Cour administrative d'appel de Bordeaux Lien Experts) :** président d'honneur après avoir créé et présidé la compagnie du 20 janvier 2015 au 1^{er} juin 2018.

- **Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation (CEACC) :** Différentes fonctions, dont trésorier et président de la commission d'éthique en 2017 et 2018,
 - modérateur du colloque organisé dans la grande chambre de la Cour de cassation le 10 novembre 2017 sur les bonnes pratiques ou comment assurer la moralisation dans l'expertise judiciaire. (texte publié dans la revue Experts n°135 de décembre 2017, p.49 à 52)
 - Intervention dans un colloque à la Sorbonne le 5 février 2018 sur la déontologie et l'éthique de l'expert national (texte publié dans la Revue Experts n°137 d'avril 2018 p. 31 à 36).

- **à la Cour de cassation :** participation à la conférence de consensus de mars à novembre 2007.

- **à la Cour d'appel de Bordeaux :**

- lors des journées de la Bidassoa les 7 et 8 décembre 2006 intervention sur la comparaison de l'évaluation des préjudices en Espagne et en France par les experts.
- membre de la commission de réinscription pendant plusieurs années.

- **à la Cour administrative d'appel de Bordeaux :** membre de la commission d'inscription au tableau en 2014, 2015, 2016, 2017, 2022, 2023 et 2024.

Intervention lors de l'audience de rentrée de la cour le 17 janvier 2011 sur le thème « le juge, l'avocat, l'expert : quels enjeux pour le justiciable de demain ? »

- **à la Compagnie nationale des experts comptables de justice :**

- vice-président jusqu'au 14 novembre 2013.
- président d'honneur de la section des experts comptables de justice des cours d'appel de Bordeaux et Pau.
- rapporteur général du congrès le 9 octobre 2009 à Lyon sur le thème des garanties d'actif et de passif
- rapporteur au congrès le 20 octobre 2006 à Riom sur le thème de la conciliation après la loi du 26 juillet 2005 sur la sauvegarde des entreprises.

- **à l'association française des docteurs en droit (AFDD) :** sous les présidences de Messieurs Jean-Marie Coulon, Pierre Mazeaud et Daniel Tricot : président de la délégation de Bordeaux Aquitaine de 2000 à 2018. Administrateur de 2008 à 2018.

Diverses activités d'enseignement

- à l'Ecole nationale de la magistrature intervention dans le cadre de la formation continue des magistrats et lors de la formation initiale des auditeurs de justice, sur les thèmes du droit de l'expertise de justice, l'information comptable et financière et les délits liés à l'information comptables et financière.
- à l'Université de Bordeaux dans les masters 2 d'ingénierie juridique et financière et contentieux judiciaires.
- au Centre d'études des experts comptables et des commissaires aux comptes de Bordeaux.
- A l'école des avocats de Bordeaux.

Publications

- Thèse de doctorat d'état en droit sur la faillite personnelle et la banqueroute, sous la direction du Professeur Jean Derrupé.
- Mémoire d'expert-comptable sur les sanctions dans les procédures collectives
- Dans les mélanges en l'honneur du professeur Paul Le Cannu sur Le droit des affaires à la confluence de la théorie et de la pratique, contribution « L'impartialité de l'expert dans l'administration de la preuve ». Lextenso éditions.
- au Recueil Dalloz :
 - o « les primeurs, le courtier et le fisc », note sous l'arrêt du Conseil d'État du 28 juillet 2000, D.2001, p.1419
 - o « Les fusions transfrontalières de sociétés de capitaux : enfin une réalité mais des difficultés persistantes ! » D.2009, p.886
- A la RJA (revue de jurisprudence appliquée) dans le numéro de de juin 2014 consacré à la réforme de la prescription civile un article intitulé « les experts, la prescription et la sécurité juridique ».
- A la semaine juridique édition générale 25 juin 2014 n°25 707 « Le *dies a quo* et les principes juridiques. Une rupture de l'égalité des citoyens devant la loi ? ».
- Au bulletin Joly :
 - o « modification de la durée de l'exercice social », note sous CA. Paris, 3° ch. 21 mars 2000, n°10 § 246
 - o « le rôle du commissaire aux comptes et du commissaire aux apports dans l'augmentation de capital depuis la réforme du décret du 23 mars 2007 sur les sociétés commerciales », n°12/2007 § 344.
- Aux annonces de la Seine :
 - o « La procédure participative : une nouvelle vie pour les listes d'experts »
 - o « la modernisation de l'expertise » n°6 du 24 janvier 2013.
 - o « l'impartialité de l'expert » n°10 du 7 février 2013.
- A la Revue Experts :
 - o « la prescription de l'action en responsabilité contre l'expert judiciaire après la loi du 11 février 2004 » n°69-17.
 - o « l'indemnisation du préjudice économique, étude comparée en France et en Espagne » n°74-30.
 - o « La procédure de conciliation dans la loi de sauvegarde du 26 juillet 2005 » n°75-12.
 - o « L'évolution du caractère contradictoire dans l'expertise pénale après la loi du 5 mars 2007 » n°77-10.
 - o « Vers une nouvelle prescription de l'action en responsabilité civile contre l'expert » n°78-135.
 - o « La réduction à cinq ans de la prescription de l'action en responsabilité civile contre l'expert judiciaire », n° 79-10.
 - o « Les experts de justice et la prescription civile », n°81-20.
 - o « l'affaire Peñarroja, et ses éventuelles conséquences sur les listes judiciaires et le statut de l'expert », n°93-04.
 - o « marché de l'expertise et procès équitable : l'arrêt Peñarroja, entre malentendu et sous-entendu », n°96-04.
 - o « l'expert de justice face aux conflits de droits », n°97-04.
 - o « le glissant point de départ de la prescription pour les experts ébranle l'égalité devant la loi », n°117-
 - o « impartialité de l'expert – pour une déclaration d'intérêt obligatoire », n°118-
 - o « la déontologie et l'éthique de l'expert national », n°137-avril 2018.
 - o « évolution de l'expertise après le décret du 18 juillet 2025 » n°180 septembre 2025
- Actes du colloque Franco Caraïbe des 3 et 4 avril 2014, p.112 et s. « l'expert du chiffre confronté au blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Officier de réserve honoraire de l'arme blindée cavalerie : chef de peloton de chars AMX 30 dans un régiment de cuirassiers, puis en réserve chef de peloton d'AML (autos-mitrailleuses légères).